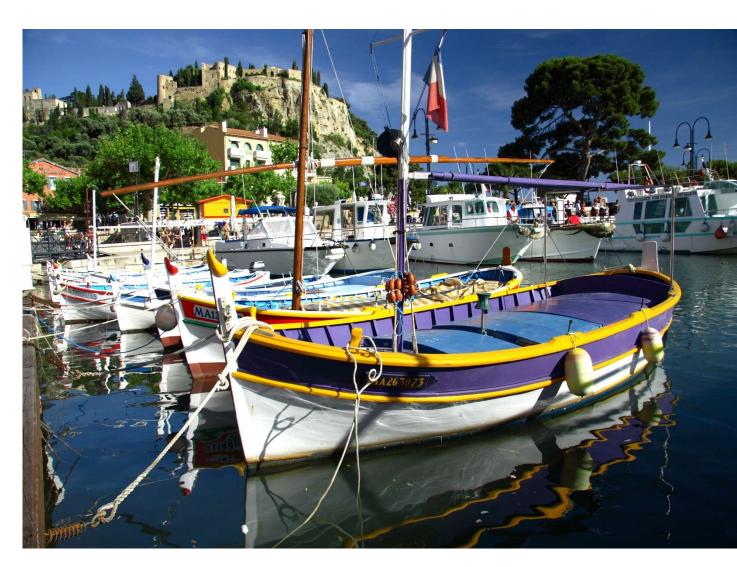


Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Plan régional d'organisation et d'équipement des Ports de pêche Adoption de la maquette financière – Avenant à la convention

AVIS



Rapporteure
Nathalie VAN DEN BROECK

1ère Vice-présidente du Bureau Exécutif

Assistée de Eric VARIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 118 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire Etude conduite par la commission « *Agriculture Forêt Mer – Pêche et littoral* » Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) prend acte de l'adoption de la nouvelle maquette financière du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP), de l'avenant à la convention entre l'autorité de gestion du programme opérationnel FEAMP et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Plan Régional d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche (PROEPP) et sur la demande de crédits d'assistance technique régionale.

Le CESER s'interroge toutefois sur la diminution de plus de 80% de la dotation accordée à la mesure 31 concernant l'aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs qui passe de 540 000 € à 100 000 € et ses conséquences sur la reprise d'activité par les jeunes dans un contexte déjà difficile, et ce, principalement, par manque de candidatures liées à la complexité du montage administratif et financier des dossiers européens.

Le CESER prend acte du maintien de l'enveloppe financière globale sur les six mesures régionalisées.

Le CESER constate l'augmentation de 55% du montant alloué pour la mesure 43.1 relative aux investissements des ports de Pêche, des sites de débarquements, des halles de criées et abris, qui passe de 799 200 € à 1 239 200 €. Cette enveloppe permettra d'équiper plusieurs des 80 sites de débarquement pour apporter de meilleures conditions de travail et faciliter la vente directe, point essentiel des débouchés de cette pêche artisanale locale.

Le CESER prend acte du Plan Régional d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche (PROEPP) essentiel pour débloquer les fonds européens et de son articulation avec les politiques régionales mises en œuvre hors et avant le FEAMP que sont le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et ses déclinaisons pour la filière « Industrie maritime, portuaire et logistique », la démarche « Ports propres », la « Charte des ports de pêche et de plaisance » et le futur livre bleu Métropolitain.

Le CESER attire l'attention de la Région sur des points de vigilance tels que la formation des jeunes et la professionnalisation, les conditions de travail et la sécurité sur les ports, le maintien des anneaux pour les bateaux de pêche dans les ports et la transmission des bateaux, ainsi que sur la production aquacole et la valorisation des produits de pêche (circuits courts).

Conscient de l'importance de cette filière artisanale régionale, le CESER souhaite approfondir le sujet au cours de l'année 2018 – 2019, en étudiant, notamment les mesures régionales d'accompagnement des jeunes pêcheurs et en élargissant la thématique aux problématiques de la mer et du littoral.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 57 53 00

> e.mail : ceser@regionpaca.fr Site web: www.ceserpaca.fr Site Newsletter : ceser@regionpaca.com